



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DU 2 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 2 mai à 14h00, la Commission consultative pour la transition énergétique du Calvados, légalement convoquée le 21 avril 2017, s'est réunie à Evrecy, salle polyvalente, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants issus des collèges :

✓ **du SDEC ÉNERGIE :**

Collectivité	Représentants en exercice		
	Nom	Prénom	Présent
EMIEVILLE	AUVRAY	Philippe	
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	BEDIOT	Joël	
BLONVILLE-SUR-MER	BENOIST	Claude	X
ST-OUEN-DU-MESNIL-OGER	BIZET	Michel	X
STE-MARGUERITE-DES-LOGES	BLIN	François	X
VIERVILLE-SUR-MER	BOUGAULT	Rémi	X
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	BOURAD	Abderrahman	X
LA HOGUETTE	BOUTILLIER	Erwan	
ST-MARTIN-DE-BIENFAITE	BREZOT	Yves	
ST LOUET-SUR-SEULLES	CHESNEL	Claude	
BASSENEVILLE	GERMAIN	Patrice	X
EVRECY	GIRARD	Henri	X
OUILLY-LE-VICOMTE	GLASSON	Claude	X
MONDRAINVILLE	GODIER	Edith	
LE MESNIL-EUDES	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
OUILLY-LE-TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	X
CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
VARAVILLE	LEBEGUE	Jean	X
HERMANVILLE-SUR-MER	LELANDAIS	Jacques	X
ST-SEVER	LEMENOREL	Claude	
ST LAURENT-SUR-MER	MADOUASSE	Denis	X
SUBLES	MANACH	Gérard	X
ST-PIERRE-SUR-DIVES	MARIE	Alain	
LANTHEUIL	MARIE	Joël	X
PROUSSY	MECHE	Patrice	X
FLEURY-SUR-ORNE	MULLER	Lionel	X
LA VACQUERIE	PLATON	Claude	
CORMOLAIN	POISSON	Cédric	X
VIEUX-BOURG	POULAIN	Gérard	X
FRESNEY-LE-PUCEUX	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
MAISONCELLES-LA-JOURDAN	REJET	Alain	X
VIEUX-PONT-EN-AUGE	ROYER	Jacques	
AUNAY-SUR-ODON	SAINT LO	Patrick	X
TRACY-SUR-MER	TOUPOTTE	Roland	X



✓ **des Etablissements Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) :**

Collectivité	Représentant		
	Nom	Prénom	Présent
Communauté de communes Blangy-Pont l'Evêque Intercom	ASSE	Christian	
Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie	AUBIN	Pierre	X
Communauté de communes Seules Terre et Mer	BERON	Jean-Paul	X
Communauté de communes Blangy-Pont l'Evêque Intercom	CHARPENTIER	Jean-Alain	
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	CORNIERE	Alain	X
Communauté de communes Seules Terre et Mer	COUILLARD	Didier	
Communauté de communes Bayeux intercom	DE BOURGOING	François	
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	DEPUIS	Albert	X
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	DUJARDIN	Patrick	X
Communauté de communes de Cambremer	DUPONT	Ambroise	
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	ENAUT	Bernard	
Communauté de communes Bayeux intercom	FRANCOISE	Rémi	
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	GODARD	Jacky	X
Communauté de communes de Cambremer	GOHIER	Armand	
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	GRANGER	Michel	X
Communauté de communes du Pays de Falaise	GUILLEMOT	Jean-François	
Communauté de communes Cœur de Nacre	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	HENRY	Patricia	X
Communauté de communes du Pays de Falaise	HUET	Serge	X
Communauté de communes Cœur de Nacre	JOUY	Franck	X
Communauté Urbaine Caen la Mer	JOYAU	Nicolas	X
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	LANGLAIS	Guillaume	
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	LECLERC	Jean-Claude	
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	LEDENT	Yves	
Communauté Urbaine Caen la Mer	LEFEVRE	Nadine	X
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	LEFEVRE	Pierre	
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	LELIEVRE	Annie	X
Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie	MARIE	Jacques	X
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	PAGNY	Laurent	X
Communauté de communes Val És Dunes	PESQUEREL	Philippe	
Communauté de communes Val És Dunes	QUILLET	Jean-Pierre	X
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	SAUDIN	François	X
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	VERSAVEL	Léa	X

✓ **Etaiement également présents, les partenaires suivants :**

Structure	Représentant	
	Nom	Prénom
Biomasse Normandie	FLEURY	Mathieu
ATMO Normandie	LEPELLEY	Nicolas
CAUE	DOLLEY	Arnaud
Chambre d'Agriculture	HERMAN	Antoine
Caen Normandie Métropole	DEBIEVE	Christian
	LE LOUER	Marine
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	MAZZOLENI	Stéphane



- ✓ **Pouvoir** : aucun pouvoir n'a été enregistré.

ACCUEIL DES DELEGUES

M. le Président remercie les représentants présents de leur mobilisation pour cette première réunion, dans le nouveau format de cette commission consultative, suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et à la fusion d'une grande partie des EPCI du Calvados au 1^{er} janvier 2017.

Cette commission compte désormais 68 membres, dont 18 nouveaux : 17 dans le collège des EPCI et 1 dans le collège du SDEC ENERGIE.

Le Président leur souhaite la bienvenue au sein de la commission consultative aux nouveaux membres présents qu'il invite à se lever pour être identifiés au mieux par leurs collègues.

M. Jacques LELANDAIS se réjouit de voir que plusieurs EPCI à FP se sont dotés d'un vice-président explicitement en charge de la transition énergétique. Ceci témoigne d'une prise de conscience et d'un intérêt croissant de la part des élus et de la population pour ce sujet.

Il compte sur la Commission consultative pour contribuer à cette dynamique et mettre en synergie les territoires du département, voire de la région, en lien avec les autres syndicats d'énergie normands.

Il remercie, par ailleurs, les différents partenaires qui ont répondu présents à son invitation. Ces derniers participent activement à la transition énergétique sur le territoire : Biomasse Normandie, ATMO Normandie, Caen Normandie Métropole, la Chambre d'agriculture, le CAUE.

Les services de la Région, de l'ADEME, de la DREAL et de la DDTM n'ont pas pu être présents et se sont excusés.

Ces partenaires ont été conviés pour partager la démarche de la commission, en vue d'un travail plus étroit dans le cadre des travaux à venir. L'intérêt étant de construire des relations solides, afin de mettre les compétences et les savoir-faire de chacun en commun, au service de la transition énergétique de tous les territoires.

Le Président rappelle que la Commission consultative a élaboré, en 2016, une feuille de route pour orienter ses travaux à venir. La réunion de ce jour a notamment pour objectif de partager ce document avec les nouveaux membres et de préciser les modalités de mise en œuvre des premières priorités pour les mois à venir.

Les 6 prochains mois seront marqués par une actualité intense pour la transition énergétique, avec le lancement des travaux d'élaboration du Schéma Régional de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET), mais aussi le commencement de l'élaboration des premiers Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

M. le Président remercie une nouvelle fois M. Henri GIRARD, maire d'Evrecy, pour son accueil et la mise à disposition gracieuse de cette salle.

ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation et en rappelle les grands titres, à savoir :

- ✓ Installation de la commission consultative.
- ✓ Quoi de neuf depuis 6 mois ?
- ✓ Feuille de route et méthode de mise en œuvre.



PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités présentes à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), représentant la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général du SDEC ÉNERGIE ;
- M. Alban RAFFRAY, Responsable du service Energie du SDEC ÉNERGIE ;
- Mme Guénaëlle CARLIER, Ingénieure planification énergétique au SDEC ENERGIE.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, du collège des EPCI à fiscalité propre, représentant la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, a été nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1ERE PARTIE – LA COMMISSION CONSULTATIVE MODIFIEE

M. le Président laisse la parole à M. Bruno DELIQUE pour la présentation de cette première partie.

A. LE ROLE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

M. Bruno DELIQUE rappelle que la Commission consultative pour la transition énergétique a été instaurée par l'article 198 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Elle réunit, à part égale, un collège de représentants du SDEC ÉNERGIE et un autre des EPCI à fiscalité propre du Calvados.

Son rôle, fixé par la loi, est de :

- Coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie ;
- Mettre en cohérence leurs politiques d'investissement ;
- Faciliter l'échange de données.

La Commission consultative crée ainsi un lien entre les projets des territoires (PCAET ...) et le développement des réseaux de distribution. Elle permet également un échange régulier entre les EPCI du département et le SDEC ÉNERGIE, sur la transition énergétique.

B. LA CONFERENCE NOME

Un membre de la Commission consultative est membre de droit de la conférence NOME. Ce dernier a été élu à l'occasion de la 1^{ère} réunion de la Commission consultative le 19 avril 2016. Il s'agit de M. Jean-François GUILLEMOT, représentant de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

M. Bruno DELIQUE rappelle que cette conférence a été instituée par la loi du 7 décembre 2010, sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite loi NOME.

Son rôle est d'établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Ses missions seront renforcées dans le cadre du futur contrat de concession.



C. COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

M. Bruno DELIQUE rappelle ou informe les nouveaux membres que le règlement de la Commission consultative, acté par délibération en date du 19 avril 2016, a été modifié à l'occasion de la dernière réunion du 29 novembre 2016, pour tenir compte de la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ainsi, la Commission est passée de 70 à 68 membres, répartis comme suit, afin de respecter la parité exigée par la loi :

- 34 membres du collège du SDEC ENERGIE (2 par Commission Locale d'Energie)
- 34 membres du collège des EPCI à fiscalité propre (2 par EPCI).

D. ROLE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE - TEMOIGNAGE

M. Jacques LELANDAIS invite M. Patrice GERMAIN, représentant de la CLE de Cambremer-Dozulé, à présenter son rôle de membre de la Commission consultative.

Celui-ci, membre, en 2016, du groupe de travail « Planification Energétique », témoigne de son rôle de membre de la Commission consultative, à savoir :

- la Commission consultative est un point d'appui pour sensibiliser les autres élus à la transition énergétique ;
- Les PCAET sont à lancer dès maintenant pour être réalisés avant l'échéance réglementaire du 31 décembre 2018. Ils doivent prendre en compte le SRADDET. Or l'élaboration de celui-ci ne fait que commencer. La Commission consultative doit permettre de créer un lien continu entre les deux démarches de façon à garantir la cohérence entre les objectifs des PCAET et ceux du SRADDET et à s'assurer que tout le monde travaille dans la même direction ;
- Mutualiser les réflexions et solutions face aux difficultés rencontrées par les EPCI sur la transition énergétique ;
- Bénéficier de l'ingénierie du SDEC ENERGIE pour élaborer les PCAET ;
- Faciliter les échanges d'information entre les EPCI et le SDEC ENERGIE.

M. Jacques LELANDAIS remercie M. Patrice GERMAIN pour son témoignage et donne la parole à l'assemblée pour d'éventuels autres avis.

En l'absence d'intervention, M. le Président remercie M. Bruno DELIQUE pour son exposé et ces rappels ou précisions pour les nouveaux membres.

La commission consultative pour la transition énergétique prend acte de ces rappels et communications.



2EME PARTIE – QUOI DE NEUF DEPUIS 6 MOIS ?

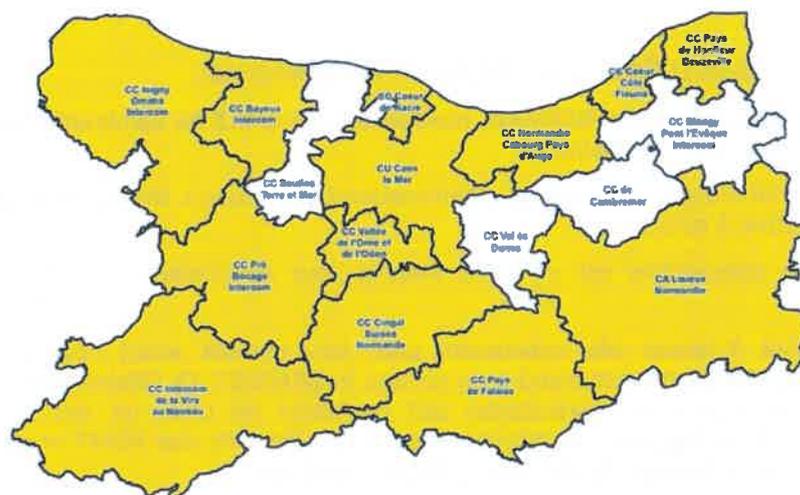
M. le Président laisse la parole à M. Alban RAFFRAY pour la présentation de cette seconde partie.

A. MISE EN ŒUVRE DU SDCI

M. Alban RAFFRAY rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI, 17 EPCI à Fiscalité Propre couvrent le territoire du département.

13 de ces intercommunalités, de plus de 20 000 habitants, ont, depuis le 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2018, l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

A ce jour, seules les Communautés de communes Seules Terre et Mer, Blangy Pont l'Évêque Intercom, Val-ès-Dunes et Cambremer sont dispensées de cette obligation.



B. NOUVEAUX STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

Dans le cadre de la révision des statuts du syndicat au 1^{er} janvier 2017, la réforme territoriale a été prise en compte. Les compétences à la carte du SDEC ÉNERGIE pour la transition énergétique ont été élargies.

Les collectivités (communes ou groupement de communes) qui en font la demande ont désormais la possibilité de transférer les compétences suivantes :

- **Production d'énergies renouvelables** (art. L.2224-32 du CGCT) : réalisation et exploitation d'installations ;
- **Réseaux de chaleur** (art. L.2224-38 du CGCT) : réalisation et exploitation d'installations ;
- **Contribution à la transition énergétique** : convention globale pour mettre en œuvre un ensemble d'actions.

Ces compétences à la carte sont librement choisies par la collectivité et s'exercent suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical du syndicat.

M. Alban RAFFRAY précise les modalités de transfert de ces compétences vers le SDEC ÉNERGIE.



Dans un premier temps, si un EPCI souhaite transférer une compétence au SDEC ENERGIE, il doit répondre à 2 conditions :

- être adhérent au syndicat ou le devenir. A noter que si cet EPCI est une communauté de communes, son adhésion au SDEC ENERGIE est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses communes membres, à moins que ses statuts l'autorisent expressément à adhérer à un syndicat mixte ;
- disposer dans ses statuts de la compétence qu'il souhaite transférer. A défaut une modification préalable de ses statuts s'impose afin d'étendre ses compétences.

Dans le cas d'une adhésion au syndicat :

- L'EPCI doit délibérer afin de solliciter son adhésion au SDEC ENERGIE ;
- Le Comité syndical du SDEC ENERGIE doit délibérer de manière à approuver l'adhésion du nouveau membre pour une compétence donnée ;
- Chacun des membres du SDEC ENERGIE doit, à son tour, délibérer pour approuver cette adhésion et la majorité qualifiée doit être atteinte (2/3 des membres représentant la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population).

Pour tout EPCI à fiscalité propre déjà adhérent pour une autre compétence, tout nouveau transfert est possible par simples délibérations concordantes de l'intercommunalité et du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE.

A titre indicatif, M. Alban RAFFRAY présente l'état des adhésions au syndicat des EPCI à fiscalité propre du département :

Niveau d'adhésion au SDEC ENERGIE	EPCI
4 EPCI adhérents pour tout leur territoire	Caen-la-Mer Cingal-Suisse Normande Pays de Falaise Cambremer
3 EPCI adhérents sur une partie de leur territoire uniquement	Pré-bocage intercom (Ancienne CC Aunay-Caumont-Intercom) Isigny-Omaha Intercom (Ancienne CC Intercom Balleroy-Le Molay Littry) Lisieux Normandie (Ancienne CC Vallée d'Auge, Ancienne CC Pays de Livarot)
10 EPCI non adhérents	Les autres

Par ailleurs, après consultation des statuts de chacun, 9 Communautés de communes semblent ne pas disposer de la compétence « Production d'énergie renouvelables ». Pour les 8 autres, le contenu et la couverture sur leur territoire sont les suivants :

EPCI	Contenu de la compétence ENR	Couverture du territoire
Pays de Falaise	Développement éolien	Totale
Lisieux Normandie	Plus ou moins large selon les secteurs	Partielle (Vallée d'Auge, Trois rivières, Pays de Livarot)
Cingal-Suisse Normande	Photovoltaïque sur les bâtiments intercommunaux	Partielle (Cingal)
Vire-au-Noireau	Zones de développement éolien	Partielle (Intercom Séverine)
Isigny-Omaha Intercom	Eolien, plus ou moins large selon les secteurs	Partielle (CC Trévières, Isigny-Grandcamp-Maisy intercom)
Seulles Terre et Mer	Actions de développement des ENR	Partielle (CC Val de Seulles)
Vallées de l'Orne et de l'Odon	Etudes pour la production d'énergie sous forme de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables, élaboration et suivi de zones de développement éolien	Partielle (Evrecy-Orne-Odon)
Cœur de Nacre	Processus de transfert en cours de la compétence production d'énergies renouvelables sur les équipements communautaires	Totale



Pour ce qui concerne les deux autres compétences à la carte, proposées par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre de la transition énergétique, seulement 3 EPCI à fiscalité propre en disposent :

- Réseaux de chaleur :
 - Caen-la-Mer
 - Val-ès-Dunes
- Contribution à la transition énergétique :
 - Caen-la-Mer

La procédure d'adhésion au SDEC ENERGIE étant très lourde (majorité des tiers des membres du syndicat), il est recommandé aux EPCI non adhérents à ce jour d'adhérer au SDEC ENERGIE pour ne pas freiner, le moment venu, les éventuels projets futurs.

L'adhésion nécessitant impérativement de transférer une compétence, il est proposé de transférer la compétence « Contribution à la transition énergétique » qui s'adosse nécessairement à une convention précisant les actions transférées.

Tant qu'aucune convention n'est établie, le transfert de compétence reste « neutre ». La compétence peut ensuite être activée lorsque l'EPCI le souhaite, en établissant une convention.

Il est précisé que l'accompagnement par le SDEC ENERGIE à l'élaboration des PCAET ne nécessite aucun transfert de compétence.

C. PARTENARIATS AVEC LES SYNDICATS D'ENERGIE DE LA REGION NORMANDIE

M. Alban RAFFRAY informe les élus que, dans le cadre du partenariat entre les 5 syndicats d'énergie normands (TEN : Territoires d'Energie Normandie) et la région Normandie, quatre groupes de travail ont été constitués.

Ces derniers ont pour thématiques :

- La mobilité à faible émissions de CO2 ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux ;
- L'efficacité énergétique des bâtiments publics.

M. le Président remercie M. Alban RAFFRAY pour la présentation des principaux événements survenus depuis la réunion du 29 novembre 2016.

La commission consultative pour la transition énergétique prend acte de ces communications.



3EME PARTIE – FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ET MISE EN ŒUVRE

M. le Président laisse la parole à Mme Guénaëlle CARLIER, pour la présentation de ce troisième et dernier point.

A. ACTIVITES MENEES EN 2016

Avant de reprendre la feuille de route et d'évoquer la mise en œuvre des différentes actions, Mme Guénaëlle CARLIER, revient sur les actions menées en 2016, à savoir :

- **La formation des élus de la CCTE.** Au total, 24 élus ont participé aux différentes formations proposées :
 - Production d'énergies renouvelables (12 participants) ;
 - Rénovation thermique (14 participants) ;
 - Visite animée de l'exposition « 2050 » de la Maison de l'énergie (12 participants).
- **L'élaboration d'une feuille de route :**
 - Fixant le cadre de travail à venir de la Commission consultative ;
 - Identifiant les actions à impulser, coordonner, suivre par la CCTE : 4 axes, 16 actions.

B. LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route, dont les actions ont été priorisées à l'occasion de la réunion de la Commission consultative du 29 novembre 2016, a été élaborée à partir du travail de groupes de travail, réunis entre juin et novembre 2016.

Ces groupes de travail, ont axé leur réflexion sur les thématiques suivantes :

- Efficacité énergétique ;
- Energies renouvelables ;
- Planification énergétique ;
- Investissements sur le réseau électrique.

Cette feuille de route a été élaborée autour des 4 axes suivants, déclinés en 16 actions :

Axe 1 : Promouvoir la planification énergétique à l'échelle des EPCI à fiscalité propre.

- ✓ Elaborer une boîte à outils méthodologique à l'attention des EPCI pour la construction des Plans climat air énergie territoriaux ;
- ✓ Promouvoir l'intégration des objectifs du PCAET dans les PLU(I) ;
- ✓ Accompagner les territoires pour identifier leurs ressources exploitables et les projets ENR les plus efficaces ;
- ✓ Articuler les projets des EPCI et la programmation des investissements sur les réseaux.

Axe 2 : Soutenir l'exemplarité des collectivités.

- ✓ Diffuser les retours d'expérience des projets ENR n'ayant pas abouti afin de faciliter la réalisation des futurs projets ;
- ✓ Inciter les collectivités à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments ;
- ✓ Organiser l'échange d'expériences entre les collectivités sur les usages de l'énergie dans les bâtiments publics ;
- ✓ Impulser des groupements d'achat de matériaux, de services ou d'installations ENR entre collectivités.

**Axe 3 : Aider les collectivités à informer, mobiliser et accompagner les habitants.**

- ✓ Informer les collectivités sur les dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments publics et privés et leur fournir des outils de communication à destination des habitants ;
- ✓ Renforcer la visibilité et l'accès aux Points Rénovation Info Service (PRIS) pour les particuliers et favoriser l'émergence des plateformes de rénovation énergétique ;
- ✓ Promouvoir auprès des EPCI le développement de projets citoyens de production d'énergies renouvelables ;
- ✓ Promouvoir des dynamiques de sensibilisation des habitants s'appuyant sur les écoles, en lien avec l'élaboration des programmes de transition énergétique ou PCAET.

Axe 4 : Positionner la commission consultative comme partenaire de la transition énergétique aux différentes échelles territoriales la feuille de route a permis de décliné

- ✓ Promouvoir le rapprochement des 5 commissions consultatives normandes pour mener des actions communes à l'échelle régionale et participer à l'élaboration du SRADDET ;
- ✓ Articuler les travaux de la CCTE avec les contrats territoriaux entre le Conseil départemental du Calvados et les EPCI et entre la Région Normandie et les EPCI ;
- ✓ Demander à l'Etat d'établir un référentiel partagé sur l'impact des différentes énergies ;
- ✓ Etudier l'opportunité de créer une Agence locale de l'énergie et du climat qui fédère les acteurs existants.

Mme Guénaëlle CARLIER, rappelle également que les membres de la Commission consultative ont pu classer, lors de la réunion du 29 novembre 2016, les 16 actions ci-dessus, par ordre de priorité.

Dans un premier temps, il est proposé d'engager la mise en œuvre des 8 premières priorités de la feuille de route, soit :

Priorité n°	Intitulé
1	Promouvoir l'intégration des objectifs du PCAET dans les PLU(I)
2	Elaborer une boîte à outils méthodologiques à l'attention des EPCI pour la construction des PCAET
3	Accompagner les territoires pour identifier leurs ressources exploitables et les projets ENR les plus efficaces
4	Demander à l'Etat d'établir un référentiel partagé sur l'impact des différentes énergies
5	Articuler les travaux de la CCTE avec les contrats territoriaux entre le Département du Calvados et les EPCI et entre la Région Normandie et les EPCI
6	Promouvoir des dynamiques de sensibilisation des habitants s'appuyant sur les écoles en lien avec l'élaboration des programmes de transition énergétique ou PCAET
7	Informar les collectivités sur les dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments publics et privés et leur fournir des outils de communication à destination des habitants
8	Promouvoir le rapprochement des 5 commissions consultatives normandes pour mener des actions communes à l'échelle régionale et participer à l'élaboration du SRADDET



C. METHODE DE MISE EN ŒUVRE - GROUPES DE TRAVAIL

Pour mettre en œuvre ces 8 premières actions, 3 nouveaux groupes de travail sont proposés aux élus :

- Elaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux ;
- Communication/sensibilisation sur la transition énergétique ;
- Contribution à l'élaboration du SRADDET.

a) Groupe de travail « PCAET »

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet de territoire, une dynamique locale, fédératrice autour de la transition énergétique pour :

- Réduire les consommations d'énergie ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Augmenter la production d'énergies renouvelables ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

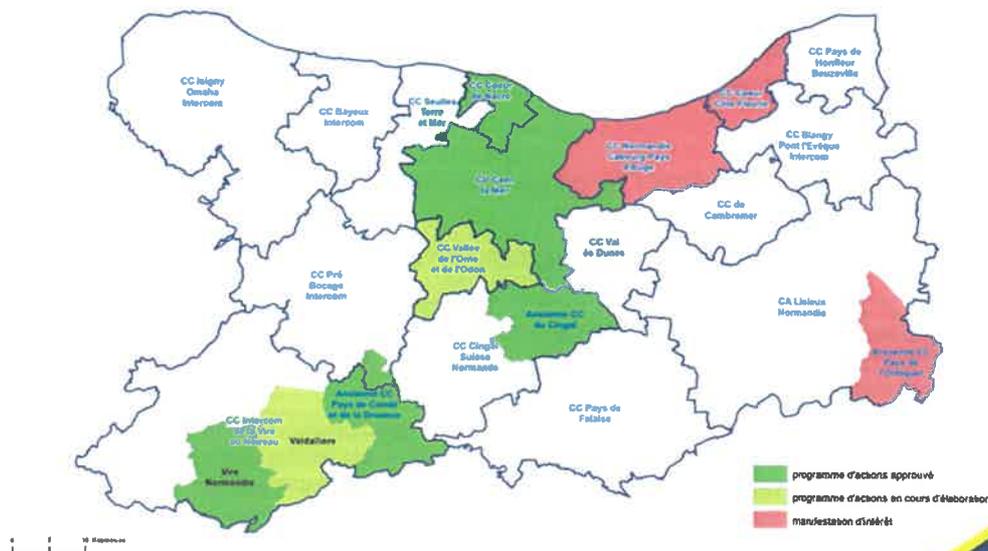
Il concerne tous les secteurs d'activités, autour des différentes politiques locales :

Secteurs d'activités considérés	Politiques locales concernées
Bâtiments résidentiels Bâtiments tertiaires Transports de personnes et de marchandises Agriculture Industrie Déchets ...	Habitat Mobilité Urbanisme Développement économique Environnement Déchets Scolaire Eclairage public ...

Le contenu d'un PCAET est défini par le décret du 28 juin 2016 et doit prendre en compte les orientations du SRADDET. Elaboré pour 6 ans, un bilan à mi-parcours est prévu.

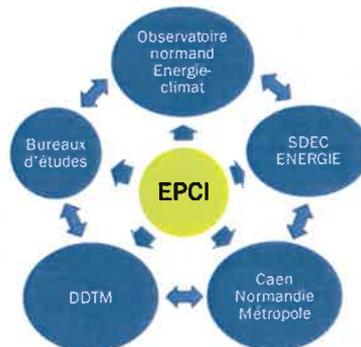
Sur le territoire du Calvados, seule la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a déjà lancé l'élaboration de son PCAET.

En revanche, dans le cadre de l'AMI régional « Territoires en transition énergétique », 7 territoires situés sur 5 EPCI ont réalisé ou se sont engagés dans l'élaboration d'un programme de transition énergétique :





Pour l'élaboration de leur PCAET, les EPCI peuvent être accompagnés par différents acteurs, représentés sur le schéma suivant :



Comme évoqué par M. Bruno DELIQUE, en début de séance, la création de la Commission consultative, imposée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, offre la possibilité au SDEC ÉNERGIE de réaliser le PCAET pour le compte des EPCI.

Dans ces conditions, le syndicat a fait le choix politique d'accompagner l'élaboration des PCAET selon les besoins de la collectivité, par la mise à disposition de son expertise, de ses outils et par l'octroi d'aides financières, dans une logique de coopération et de complémentarité avec les acteurs en présence.

A cet effet, le SDEC ÉNERGIE met à disposition des EPCI, différents outils :

- Un accompagnement global tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du PCAET, pour créer une dynamique et remplir les obligations réglementaires ;
- La Fabrique Énergétique, pour favoriser l'appropriation du sujet par les élus et développer une culture commune ;
- Le diagnostic énergie intercommunal, pour que la collectivité soit exemplaire ;
- Le logiciel PROSPER (outil de prospective énergétique, acquis par les 5 syndicats d'énergie normands, mis à disposition des EPCI gratuitement).

Ses objectifs :

- o Définir les objectifs stratégiques réglementaires du PCAET ;
- o Assurer l'articulation des stratégies aux différentes échelles de territoire (compatibilité réglementaire entre les PCAET et le SRADDET, articulation entre les PCAET et la planification des réseaux de distribution d'énergie à l'échelle départementale).

Cet outil nécessite l'autorisation de chaque EPCI pour accéder aux données nécessaires à l'initialisation de l'outil sur l'ensemble du Calvados. Pour ce faire, une demande d'autorisation sera adressée prochainement à tous les EPCI.

- Le SIG et GEOSDEC, pour visualiser la transition énergétique.

Le groupe de travail « élaboration des PCAET » a pour mission de mettre en œuvre les 4 priorités suivantes de la feuille de route :

Priorité 1 : Promouvoir l'intégration des objectifs du PCAET dans les PLU(I).

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ont vocation à créer les conditions favorables à la traduction des PCAET dans les constructions et projets à venir sur le territoire. La fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017 devrait engendrer un nombre important d'élaboration de PLUI constituant une opportunité à ne pas manquer pour mettre en œuvre la transition énergétique.

Il est donc nécessaire, sans attendre l'élaboration des PCAET, de promouvoir rapidement la prise en compte des enjeux énergétiques dans les PLUI et PLU. Des actions de sensibilisation pourraient être menées, de même que la mise à disposition des collectivités d'une expertise énergie en lien avec les acteurs concernés.



Priorité 2 : Elaborer une boîte à outils méthodologiques à l'attention des EPCI pour la construction des PCAET.

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un PCAET avant le 31 décembre 2018, de par la loi de transition énergétique pour une croissance verte. La mise à disposition d'une boîte à outils méthodologiques a pour but de faciliter la mise en œuvre de cette obligation par les EPCI, dans une logique de partage d'informations et de mutualisation des moyens.

Priorité 3 : Accompagner les territoires pour identifier leurs ressources exploitables et les projets ENR les plus efficaces.

Le Schéma régional climat-air-énergie identifie les ressources du territoire valorisables pour la production d'énergies renouvelables. Cependant, pour passer à l'action, les collectivités ont besoin d'affiner cette connaissance à l'échelle de leur territoire et de repérer les projets potentiels les plus efficaces au regard de l'accessibilité des ressources et des impacts sur le territoire (environnement, emploi, paysage...).

Pour cela, elles ont besoin d'un apport d'expertise qui permette de hiérarchiser l'action sans exclure les « petits projets » et « petits potentiels », tout en mobilisant les acteurs publics et privés.

Priorité 5 : Articuler les travaux de la CCTE avec les contrats territoriaux entre le Département du Calvados et les EPCI et entre la Région Normandie et les EPCI.

Le Département du Calvados et la Région Normandie développent la contractualisation avec les EPCI dans des domaines croisant la transition énergétique. L'articulation des travaux de la CCTE avec ces contrats a pour but de mettre en synergie les acteurs et les moyens.

La première étape de mise en œuvre de ces priorités sur les 6 prochains mois consiste à :

- Recenser les obstacles et identifier les leviers dans les PLU/PLUI concernant la mise en œuvre d'un PCAET
- Engager la construction de la boîte à outils PCAET :
 - o Recenser, évaluer ou tester des outils existants pour l'élaboration des PCAET en s'appuyant notamment sur les retours d'expériences des EPCI ;
 - o Proposer des améliorations ou le développement d'outils complémentaires ;
 - o Identifier les éventuels besoins d'études inter-EPCI.

b) Groupe de travail « Communication-sensibilisation »

Les missions de ce groupe de travail portent sur la mise en œuvre des priorités 6 et 7 :

Priorité 6 : Promouvoir des dynamiques de sensibilisation des habitants s'appuyant sur les écoles en lien avec l'élaboration des programmes de transition énergétique ou PCAET.

La mobilisation des acteurs locaux est nécessaire à la mise en œuvre de la transition énergétique. Les PCAET doivent, de par la loi, comprendre des actions d'animation et de sensibilisation des habitants.

De plus, la récente réforme des programmes scolaires intègre très largement l'énergie dans l'enseignement primaire et secondaire.

La sensibilisation des habitants peut s'appuyer sur la mise en synergie des écoles et des collectivités en lien avec l'élaboration des PCAET (ex : Défi Familles à énergie positive, Défi Ecoles à énergie positive, prêt de l'expo « 2050 » du SDEC ENERGIE...).

La première étape de mise en œuvre sur les 6 prochains mois consiste à recenser les acteurs, dispositifs, outils existants pour la sensibilisation des scolaires (CIER, CPIE, Petits débrouillards, SDEC ENERGIE...).



Priorité 7 : Informer les collectivités sur les dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments publics et privés et leur fournir des outils de communication à destination des habitants.

Les collectivités sont parfois démunies lorsqu'elles veulent inciter aux économies d'énergie sur leur territoire ou pour répondre aux demandes de leurs habitants. Pourtant de nombreux dispositifs existent pour accompagner les collectivités et les habitants mais ils restent mal connus.

Cette action a pour but d'informer les collectivités sur les dispositifs existants et de les outiller pour sensibiliser leurs habitants. Plusieurs pistes d'action sont identifiées : la réalisation d'une plaquette d'information des collectivités sur les dispositifs d'aide à la rénovation des bâtiments publics et privés (coordonnées des interlocuteurs, chiffres-clés...), la mise à disposition d'affiches de sensibilisation des usagers des bâtiments publics, la mise à disposition d'articles à diffuser dans les bulletins municipaux ou intercommunaux (ex : lutte contre les démarchages frauduleux).

La première étape de mise en œuvre sur les 6 prochains mois consiste à :

- Recenser les acteurs, dispositifs, outils existants pour la sensibilisation des scolaires
- Développer et/ou diffuser des supports d'information auprès des collectivités sur les dispositifs et aides existants ;
- Contribuer à l'élaboration de la programmation de la Fabrique énergétique (ateliers, matinales, visites...).

c) Groupe de travail « Contribution à l'élaboration du SRADDET »

Mme GOURNEY-LECONTE et Alban RAFFRAY présentent la démarche de la Région Normandie concernant l'élaboration du SRADDET, prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Il est élaboré par la Région Normandie en association avec les acteurs du territoire et doit être pris en compte dans les documents de planification.

Il s'agit d'un nouvel outil d'aménagement du territoire, d'une vision transversale des enjeux actuels et futurs pour les territoires normands :

- équilibre et égalité des territoires,
- gestion économe de l'espace,
- désenclavement des territoires ruraux,
- infrastructures de transport et intermodalité,
- habitat,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.

Le calendrier d'élaboration du SRADDET est présenté aux membres de la Commission consultative :

- 2 février 2017 : Forum de lancement ;
- Printemps 2017 - Printemps 2018 : Concertation - Juin - juillet 2017 : ateliers de travail thématiques et territoriaux, outils participatifs en ligne, mobilisation d'étudiants et de lycéens ;
- Juin 2018 : arrêt du projet de SRADDET par la Région ;
- Été 2018 - Été 2019 : phase de consultation (acteurs publics dont EPCI, Débat de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, Enquête publique) ;
- Automne 2019 : Approbation.

Les missions du groupe de travail « Elaboration du SRADDET » portent sur la mise en œuvre des priorités suivantes de la feuille de route :

Priorité 4 : Demander à l'Etat d'établir un référentiel partagé sur l'impact des différentes énergies.

Le débat existant sur l'impact des différentes énergies pénalise la prise de décision par les collectivités en faveur de la production d'énergies renouvelables. L'élaboration d'un référentiel partagé traitant des différents impacts (carbone, emploi, ressources, santé...) comprenant des grilles d'analyse permettrait aux élus de faire des choix éclairés, et favoriserait l'acceptabilité des projets auprès des habitants. Cette action gagnerait à être portée à l'échelle des 5 commissions consultatives.



Priorité 8 : Promouvoir le rapprochement des 5 commissions consultatives normandes pour mener des actions communes à l'échelle régionale et participer à l'élaboration du SRADET.

Les syndicats d'énergie des 5 départements normands ont constitué sur leur territoire respectif une Commission consultative, en application de la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Le rapprochement entre ces commissions doit permettre d'articuler leur action, de mutualiser certaines initiatives et de faciliter les relations avec la Région Normandie. La participation conjointe de représentants des commissions consultatives à l'élaboration du SRADET peut notamment être envisagée pour faire le lien avec les PCAET.

La première étape de mise en œuvre sur les 6 prochains mois consiste à :

- Préparer un courrier de la CCTE à la Région pour :
 - informer la Région de la volonté des CCTE de produire une contribution collective ;
 - demander à établir un référentiel partagé sur l'impact des différentes énergies dans le cadre du SRADET ;
 - proposer la mise à disposition de PROSPER comme outil d'articulation entre les PCAET et le SRADET.
- Produire une contribution à l'élaboration des objectifs et du plan d'actions en lien avec la participation aux ateliers, en articulation avec le calendrier d'élaboration du SRADET.

Le SDEC ENERGIE assurera le lien avec les autres commissions consultatives normandes selon le degré d'avancement de leurs travaux respectifs.

Le Président remercie Mme Guénaëlle CARLIER pour cette présentation de la mise en œuvre de la feuille de route et pour les précisions apportées sur les différents groupes de travail proposés.

Il invite les membres présents à rejoindre un ou plusieurs groupes de travail, pour contribuer aux travaux de la Commission consultative et annonce les prochaines dates de réunions de ces différents groupes :

1 ^{er} semestre 2017	Horaire	Groupe de travail
9 juin	9h30	PCAET
9 juin	14h	SRADET (sous réserve)
14 juin	9h30	Communication/sensibilisation

2 nd semestre 2017	Horaire	Groupe de travail
21 septembre	9h30	PCAET
21 septembre	14h	SRADET (sous réserve)
25 septembre	14h00	Communication/sensibilisation

La prochaine réunion plénière aura, quant à elle, lieu le 28 novembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 16h00.

Le Président,



M. Jacques LELANDAIS

La Secrétaire de séance,



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

